



**ESI Angers      ESI Rennes      ESI Tours**  
**ESI Nantes Coulongé      ESI Nantes Marsauderies**



Mail : [cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr)

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

## Comité technique du 7 janvier 2016 Compte-rendu

Tout en refusant de discuter des suppressions d'emplois, la CGT est la seule organisation syndicale ayant choisi de siéger lors de cette instance pour pouvoir évoquer les problématiques des services. Elle a lu une déclaration liminaire (voir sur notre site).

### situation de l'emploi à la DiSI.

15 emplois sont supprimés cette année. Il s'agit d'emplois vacants. Les effectifs théoriques passent de 536 à 521 emplois, les effectifs réels restant à 494 emplois.

Voici le détail des chiffres :

|                | C admin | C dactylo | C moniteur | C PAU | B admin | B prog | B PAU | A analyste | A chef de projet | A IDIV cn chef exploit | A IDIV cn chef projet | A chef projet | A IDIV HC analyste | Total |
|----------------|---------|-----------|------------|-------|---------|--------|-------|------------|------------------|------------------------|-----------------------|---------------|--------------------|-------|
| Disi Direction | -1      |           |            |       |         |        | -1    |            |                  |                        |                       |               |                    | -2    |
| Marsauderies   | -2      | -2        | -1         |       | -1      |        |       |            |                  |                        |                       |               |                    | -6    |
| Angers         |         | -2        |            |       | 1       |        |       |            |                  |                        |                       |               |                    | -1    |
| Rennes         |         |           |            | -1    | -1      | -1     |       | -2         | 2                | -1                     | 1                     | -1            | 1                  | -3    |
| St Brieuc      |         |           |            | -1    |         |        | 1     |            |                  |                        |                       |               |                    | 0     |
| Lorient        |         |           |            | -1    |         |        |       |            |                  |                        |                       |               |                    | -1    |
| Tours          |         |           |            | -1    |         | 2      | -2    |            |                  |                        |                       |               |                    | -1    |
| Le Mans        |         |           |            | -2    |         |        | 1     |            |                  |                        |                       |               |                    | -1    |
| total          | -3      | -4        | -1         | -6    | -1      | 1      | -1    | -2         | 2                | -1                     | 1                     | -1            | 1                  | -15   |

### la CGT a naturellement voté contre les suppressions d'emplois.

Des modifications d'emplois ont été réalisées, afin notamment de tenir compte des qualifications obtenues par les collègues.

Deux emplois de B PAU ont été supprimés à Tours, pour créer des emplois de programmeurs. Il s'agit d'emplois vacants qui avaient été créés l'an dernier par transformation d'emplois de catégorie C. la direction affirme ne pas vouloir diminuer les effectifs de la CID.

Si on peut se réjouir de la création d'emplois de programmeurs, il faudra surtout qu'ils soient pourvus en septembre prochain ! (ou alors seront-ils supprimés l'an prochain parce que vacants ?)

### La CGT s'est abstenue sur ces transformations d'emplois.

## **questions diverses à l'initiative de la CGT :**

### **- nouvelle organisation des travaux de fin d'année dans les services CQMF et PAMF de Nantes Marsauderies.**

La CGT avait signalé que les travaux de fin d'année du CQMF conduisaient les collègues à travailler au-delà du temps légal, mettant en cause la responsabilité de l'administration en cas d'accident.

La direction a donc mis en place une nouvelle organisation pour les deux services, amenant des collègues à travailler en horaires d'équipe. Cette organisation a permis d'éviter des dépassements des limites légales de travail.

Petits bémols toutefois : certains agents regrettent de ne pas pouvoir suivre les traitements de bout en bout. Par ailleurs, si un incident s'était produit dans les traitements, les agents auraient vu leur repos nocturne réduit en-deçà des limites légales.

La CGT a réaffirmé son attachement au respect des mesures légales concernant le temps de travail et de repos, rappelant l'administration à ses obligations. Pour elle, il convient de s'interroger sur la nécessité de réaliser ces traitements en nocturne, et sur l'organisation humaine et matérielle de ces opérations.

La Direction a souligné le caractère exceptionnel des traitements suite aux restructurations de services administratifs réalisées cette année. Elle confirme qu'elle sera vigilante pour l'avenir sur l'évolution des temps de traitements.

Ce problème est d'ailleurs national, d'autres ESI sont concernés.

### **- suites données à la pétition demandant le recensement des agents rennais ayant travaillé sur site amianté**

Une réponse a été apportée hier aux signataires de la pétition émanant de la CGT : un suivi médical sera mis en place à leur attention. Les agents mutés ou partis en retraite avant la création de la DiSI devront être recensés par la DRFIP 35. Nous nous mettrons en relation avec la CGT 35 pour que ce recensement soit exhaustif.

### **- quelles conséquences de la mise en place de la retenue à la source sur Paysage à l'ESI de Tours : des informations sont attendues pour le mois de juin.**

**- avenir du service de saisie de Nantes Coulongé :** la convention signée entre la DiSI et la DSFIPE (ex-TGE) sera prochainement rediscutée, la chef d'ESI informera les collègues concernés.

### **- indemnités pour les agents se rendant à vélo au travail**

Un décret gouvernemental prévoit une indemnisation – limitée – pour les collègues utilisant leur vélo dans le cadre des trajets entre leur domicile et leur travail.

Suite à la demande de la CGT, la direction va faire remonter la question à la centrale.

Pour la CGT, il serait impensable, qu'à l'issue de la COP21, le ministère ne mette pas en place rapidement cette mesure.

### **- introduction de l'indicateur Core pour les services d'exploitation de l'ESI de Rennes**

Lorsque l'idée de l'utilisation de Core à Rennes était apparue, la direction avait fait valoir que l'outil n'était pas adapté aux services d'exploitation.

Elle n'a pas eu de retour de la centrale, ce qui ne veut pas dire que le projet soit abandonné.

Les élus et experts de la CGT restent à votre disposition pour tout complément.

Jean-Yves Détoc - Yvic Kergroac'h - Thomas Pawlak - Nathalie Petit - Pierre Le Balc'h